

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE 2010

Allocution de Catherine de Kersauson,
Présidente de la Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire

lundi 1er février 2010

« *Je déclare la séance ouverte* »

Monsieur le Préfet de région, et si vous me le permettez, cher collègue, la chambre est heureuse de vous accueillir pour la première fois à son audience de rentrée. Votre présence témoigne des relations étroites et confiantes tissées avec vous et les services de l'Etat dans le ressort de la chambre.

Monsieur le Député-maire de Nantes, nous sommes très sensibles à votre fidélité à nos audiences solennelles qui marque l'intérêt que vous portez à notre rôle comme à nos travaux.

Monsieur le Doyen des présidents de chambre, les magistrats et les personnels de la chambre mesurent l'honneur que vous leur faites par votre présence à cette audience de rentrée, et celle à vos côtés, du Premier avocat général. J'y vois sans doute une marque d'estime pour la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire mais plus encore pour les chambres régionales et territoriales des comptes auxquelles je sais l'ancien président des chambres régionales des comptes d'Aquitaine et de Provence-Alpes Côte d'Azur et le président de la 4^{ème} chambre, chargée des appels des jugements des CRC, particulièrement attaché.

Vous êtes venu accompagné de plusieurs magistrats de la Cour que j'ai plaisir à saluer amicalement. La présence de représentants du Parquet général et du secrétariat général, ainsi que de Mme Lévy-Rosenwald, conseiller maître à la 6^{ème} chambre, avec qui j'anime le groupe hospitalier, témoignent, dans cette période douloureuse et complexe pour notre institution, de l'unité des juridictions financières.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du conseil régional,

Monsieur le Président du conseil général,

Mesdames et Messieurs les chefs de Cour et magistrats de l'ordre judiciaire et administratif,

Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires civils et militaires de l'Etat dans le département et la Région,

Mes chers collègues, magistrats de la Cour des comptes et présidents des chambres régionales des comptes voisines,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les professeurs d'université,

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires territoriaux et représentants des professions du chiffre et du droit,

[Messieurs les magistrats de la chambre des comptes de la Cour Suprême du Cameroun],

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous remercier d'avoir distrait de votre temps pour assister à notre séance de rentrée. Je vois dans votre présence aujourd'hui un témoignage de sympathie pour notre institution endeuillée.



Après la disparition brutale, le 7 janvier dernier, de Philippe Séguin, Premier président de la Cour des comptes et Président du Conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes, cette séance solennelle de rentrée 2010 revêt en effet un caractère particulier, qui me conduit à en modifier le déroulement habituel.



Comment en effet ne pas évoquer la mémoire de Philippe Séguin en ouvrant cette audience ?

Le Président de la République a rendu l'hommage de la Nation à Philippe Séguin dont chacun s'accorde à penser qu'il avait une stature d'homme d'Etat.

Monsieur le Doyen des présidents de chambre, vous avez, le 15 janvier dernier devant toute la Cour rassemblée et devant les CRC, grâce à la visioconférence, rendu à Philippe Séguin l'hommage des juridictions financières dont il a porté si haut l'image pendant les cinq années de sa présidence.

Modestement aujourd'hui, à la place qui est la mienne, je tiens, au nom des magistrats et des personnels de la chambre, à saluer le rôle qu'a joué Philippe Séguin à l'égard des chambres régionales des comptes.

Tel est l'esprit qui nous a animés en éditant le recueil intitulé « Philippe Séguin et la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire » que vous trouverez dans le dossier qui vous a été remis.

Cet ouvrage rassemble les discours que Philippe Séguin a prononcés à Nantes, en trois occasions.

Le premier fut prononcé, ici même, le 10 novembre 2005, à l'occasion de la séance solennelle de la chambre.

Le deuxième date du 7 mars 2007. Il fut prononcé à la Préfecture, dans la salle des Procureurs de l'ancienne chambre des comptes de Bretagne, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire des chambres régionales des comptes.

Le troisième de ces discours est une conférence que Philippe Séguin donna le 22 octobre 2008 devant les étudiants de l'université de Nantes, sur la Cour des comptes et la réforme de l'Etat, à l'invitation de la faculté de droit.

Enfin, le recueil s'achève sur la Convention de jumelage qui unit la CRC des Pays de la Loire à la chambre territoriale des comptes de Annaba en Algérie, signée à Rennes sous l'égide des présidents des Cours des comptes française et algérienne, le 26 octobre 2007.

En quelques pages sont ainsi rassemblés non seulement des souvenirs et des sourires mais aussi la plupart des thèmes chers à Philippe Séguin. Ces thèmes ont bien évidemment fondé l'œuvre réformatrice qu'il avait engagée.

Ainsi, l'importance qu'il attachait à la mission juridictionnelle de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes et à sa nécessaire rénovation a débouché en 2005 sur une réforme de la Cour de discipline budgétaire et financière puis, en 2008, sur une importante réforme des procédures juridictionnelles.

Sa vision de l'indépendance de la Cour des comptes, à égale distance entre l'exécutif et le législatif a été consacrée par la réforme constitutionnelle de juillet 2008 dans son article 47-2. Le rattachement du programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » à la mission « Conseil et contrôle de l'Etat » relevant du Premier ministre en est une autre manifestation.

L'unité des juridictions financières est aussi une des lignes de force de ces discours. Elle s'est affermie avec l'intégration de la Cour et des CRC dans un même programme de la LOLF, avec la création des corps de fonctionnaires des juridictions financières et avec le développement des enquêtes communes portant sur des politiques publiques partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales et avec l'institution de formations de délibéré interjuridictions, dans lesquelles les magistrats des CRC ont toute leur place.

Cette unité est, vous le savez, au cœur du projet de réforme des juridictions financières.

Le rôle d'information du citoyen joué par les juridictions financières a également été affirmé par la multiplication des rapports publics et par l'écho que la voix de notre Premier président a su leur donner.

Je mentionnerai enfin le rayonnement international des juridictions financières que Philippe Séguin s'est attaché à développer et dont la coopération avec la Cour des comptes algérienne n'est qu'un exemple.

Je crois pouvoir dire que l'énergie et la fierté mise par le Premier président Philippe Séguin au service des juridictions financières était communicative et que, dans son sillage, chacun de nous a été porté à donner à l'institution le meilleur de lui-même.



« Monsieur le secrétaire général, veuillez donner lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2009 ».

« Je vous remercie »

« Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? »

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté.

« Monsieur le secrétaire général, veuillez donner lecture des textes intéressant des membres de la chambre ».

« Je vous remercie »

Monsieur le procureur financier, vous avez la parole pour votre communication. »

« Je vous remercie. »



Le procureur financier vient de rendre compte de l'activité de la chambre en 2009 en se référant au rapport d'activité que nous publions aujourd'hui.

Ce rapport, dont nous avons cherché à améliorer la présentation afin d'inciter ses lecteurs à nous connaître mieux, se compose de deux parties. La première présente brièvement le fonctionnement et l'organisation de la chambre. La seconde rend compte de nos travaux correspondant à nos trois missions de contrôle budgétaire, de juridictionnel et d'examen de la gestion. L'essentiel de ses développements porte évidemment sur l'examen de la gestion qui occupe l'essentiel de notre temps. Nous y présentons des synthèses des sujets récurrents de la cinquantaine de rapports d'observations rendus publics dans l'année. L'objectif est ici de tirer des enseignements et non pas « d'épingler » ce qui justifie qu'aucune collectivité ou organisme n'y soit cité.

Nos travaux ont principalement porté sur les collectivités territoriales en 2009 comme par le passé et, en dehors des enquêtes nationales sur lesquelles je reviendrai, j'aimerai mettre l'accent sur les suites de nos précédents contrôles et sur la situation financière des collectivités.

Les suites données par les collectivités territoriales à nos recommandations est un véritable enjeu puisqu'elles permettent d'apprécier notre utilité. Force est de constater que dans la plupart des cas, nos préconisations sont suivies d'effets, soit au cours du contrôle, soit entre deux contrôles. Plusieurs exemples cités dans le rapport d'activité en témoignent.

Par ailleurs, dans le contexte de crise économique que nous traversons, nos observations sur la situation financière des collectivités locales retiendront certainement l'attention. En dehors d'un petit nombre d'exemples, nous n'avons pas relevé de situations gravement dégradées, ce qui peut s'expliquer par le fait que la période examinée était antérieure au déclenchement de la crise.

Dans cette période de tensions sur les finances locales, nos recommandations générales qui invitent à la planification des investissements et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (de personnel principalement), prennent tout leur sens.

La situation financière des collectivités territoriales continuera de nous occuper en 2010 avec les enquêtes nationales relatives à la dette d'une part et à l'impact de la crise sur les budgets locaux d'autre part.

En 2009, nous avons également poursuivi et nous poursuivrons à l'avenir nos travaux sur les SEM et associations du ressort, considérant que c'est dans ces structures, qui ne sont pas soumises aux règles de la comptabilité publique, que peuvent résider des risques de mauvaise gestion.

Je ne développerai pas davantage la présentation de nos observations de gestion pour insister sur une spécificité de la CRC des Pays de la Loire.

Au-delà des missions traditionnelles auxquelles nous consacrons l'essentiel de nos moyens, nous sommes en effet engagés dans des coopérations qui sont présentées au dernier chapitre de notre rapport d'activité.

Il s'agit d'abord de la coopération avec la chambre territoriale de Annaba en Algérie qui donne lieu, depuis 2007 à des échanges extrêmement fructueux sur nos organisations et nos méthodes de travail respectives.

[La présence aujourd'hui parmi nous de deux magistrats de la chambre des comptes de la Cour Suprême du Cameroun, qui viennent puiser à notre expérience sur le rôle des présidents de section, est une autre illustration de cette ouverture internationale.]

Il en va de même de la participation de plusieurs magistrats et assistants de la chambre à des missions de commissariat aux comptes d'organisations internationales. Ces missions contribuent à leur formation professionnelle dans le domaine de l'audit et de la certification des comptes qui sont des compétences appelées à se développer au sein des juridictions financières.

La chambre a également tissé des relations très nourries avec les universités de Nantes et d'Angers, avec l'IRA de Nantes, avec l'ENA et divers autres organismes de formation et accueille en son sein, pour des périodes allant de quelques semaines à plusieurs mois des étudiants et stagiaires qu'elle contribue à former. Nous avons ainsi acquis au fil des années une expertise et une réputation d'accueil qui expliquent que la chambre soit très fréquemment amenée à parfaire la formation des jeunes auditeurs de la Cour des comptes.

Permettez-moi de remercier ici tous les magistrats et fonctionnaires de la chambre qui se mobilisent, bien au-delà de l'accomplissement de leur programme de travail, contribuant ainsi au rayonnement de la juridiction.

Mais, parlant d'ouverture, l'essentiel réside sans aucun doute dans l'intégration de la chambre dans le réseau des juridictions financières.

Sa traduction la plus originale est certainement la coopération que nous avons engagée depuis 2005 avec mon collègue, président de la CRC de Bretagne, qui nous conduit à organiser des sessions de formation communes et à coordonner nos programmes et certains de nos contrôles. Cette coopération n'est qu'un maillon de l'indispensable coordination des travaux des juridictions financières, de leur programmation, de leurs contrôles et de la méthode qui les sous-tend.

A cet égard, la chambre, vous le savez bien, Monsieur le Doyen des présidents de chambre, participe activement aux enquêtes communes à la Cour et aux CRTC qui débouchent sur des publications aux rapports annuels ou sur des rapports publics thématiques.

Notre rapport d'activité rend compte des deux enquêtes auxquelles nous avons contribué. L'organisation des soins à l'hôpital a fait l'objet d'une insertion au rapport « sécurité sociale ». L'enquête sur l'aménagement urbain et le logement social devrait déboucher prochainement sur un rapport public thématique.

Ces enquêtes présentent incontestablement un grand intérêt pour les élus au stade de la synthèse par l'évaluation globale qu'elles permettent de dégager, par les comparaisons et la mise en évidence de bonnes pratiques. Mais elles suscitent également quelques insatisfactions auxquelles il faudrait pouvoir remédier car la collation des informations auxquelles elles donnent inévitablement lieu s'accommode mal de la procédure longue et lourde de l'examen de la gestion.

L'approfondissement de la coordination de ces enquêtes d'évaluation des politiques partagées, est en effet, vous le savez, l'un des axes majeurs du projet de loi déposé le 28 octobre dernier sur le bureau de l'assemblée nationale par le gouvernement.

Il s'agit d'un projet de réforme ambitieuse de notre institution qui tire les conséquences de la double nécessité posée par la réforme constitutionnelle de 2008.

La nécessité d'abord de mieux évaluer des politiques publiques de plus en plus partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales.

La nécessité ensuite de mettre en œuvre l'obligation de sincérité et de transparence des comptes s'agissant des collectivités territoriales.

L'unité organique envisagée doit ainsi permettre un exercice plus efficient de la mission d'évaluation de la Cour sans pour autant remettre en cause la mission phare d'examen de la gestion.

La rénovation de la juridiction sur les gestionnaires publics passe par l'intégration de la CDBF dans la Cour des comptes et la création d'une Cour d'appel.

Enfin, le projet prévoit une expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales.

Dans le numéro de décembre 2009 de la revue Lamy des collectivités territoriales, Philippe Séguin signait un éditorial intitulé « La réforme des juridictions financières, une modernisation nécessaire », dont je citerai quelques lignes pour conclure mon propos :

« L'organisation actuelle des juridictions financières ne leur permet plus d'avoir toute l'efficacité attendue ni de remplir de la meilleure façon leurs compétences traditionnelles de jugement des comptes publics et de contrôle de la régularité et du bon emploi des fonds publics. Seule une réorganisation ambitieuse leur donnera demain les moyens d'être plus utiles en ciblant mieux leurs contrôles sur les principaux enjeux et risques de gestion, en créant les conditions d'une coopération étroite entre les échelons nationaux et locaux et en optimisant leur organisation et leurs modes de fonctionnement ».

Je vous remercie de votre attention. Je lève à présent la séance et vous prie de bien vouloir demeurer à votre place afin d'écouter l'allocution prononcée par M. Alain Pichon, doyen des présidents de chambre de la Cour, faisant fonction de Premier président.



Allocution de M. Alain Pichon



M. le Doyen des présidents de chambre, je vous remercie.

Je vous invite à présent à rejoindre la salle de documentation au premier étage où un buffet a été dressé à votre intention.

